



Renseignement gardes des enfants

Par **virginie**, le **14/04/2012** à **21:32**

bonjour j ai un ami qui vit avec quelqu un et il a deux enfants avec elle. Le souci a ce jour il voudrait la quitter mais il a peur de perdre ses enfants. je vous explique pourquoi en fait ils vivent dans le sud de la france mais sa compagne veut repartir dans le nord si il l a quitte. Comment ca va se passer par rapport a la garde de ses enfants?

du coup il s est pas quoi faire il a peur de plus revoir ses enfants?

Par **Marion2**, le **15/04/2012** à **09:37**

Bonjour,

Il faut qu'il saisisse le JAF auprès Tribunal de Grande Instance afin qu'un droit de garde, et qu'un droit de visite d' hébergement soient fixés.

Il y aura donc un jugement que la mère sera dans l'obligation de respecter.

Un avocat n'est pas obligatoire.

dt